

JOURNÉE DE LANCEMENT STRATÉGIE EEE AXE RHÔNE

COMPTE RENDU



23 JUIN 2026

9h30 - 16h30



**MAISON DE
L'ENVIRONNEMENT**
14 Avenue Tony Garnier
69007 Lyon



Sommaire

1	Ouverture de la journée	3
2	Présentation de la stratégie EEE axe Rhône	3
2.1	Rappel du cadre de la stratégie.....	3
2.2	Programmation 2026-2027	6
2.3	Plan de communication 2026-2031	7
3	Ateliers.....	9
3.1	Atelier 1 - Procédure de la détection à la gestion	9
3.2	Atelier 2 – Communiquer sur les EEE	12
3.3	Atelier 3 – Du territoire local à l’axe Rhône	15
4	Interventions et retours d’expériences.....	18
4.1	Stratégie nationale EEE : présentation et actualités.....	18
4.2	Stratégies régionales EEE en région Occitanie et PACA.....	19
4.3	Retours d’expériences et questionnement d’un maître d’ouvrage face aux EEE	20
4.4	Partage d’expériences entres gestionnaires : La gestion des EEE aquatiques	21
5	Conclusion et clôture de la journée	23
6	Liste des participants	24

La réunion a rassemblé **56 participants**.

 [Support de présentation](#)

 [Le document de la stratégie est disponible !](#)



Rédaction : Marie Chambonnière, Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN) (2026).

1 Ouverture de la journée

Discours d'Hélène Michaux, Directrice des programmes et des interventions à l'Agence de l'eau RMC.

Hélène Michaux, directrice des programmes et des interventions à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, a ouvert la journée en resituant les enjeux : le Rhône, axe de circulation majeur pour l'eau, l'air et les personnes, est un fleuve particulièrement vulnérable face au développement des espèces exotiques envahissantes (EEE), l'une des principales causes d'érosion de la biodiversité et une menace directe pour les écosystèmes locaux.

Face à ce constat, l'Agence de l'eau a fait de la biodiversité une priorité forte du Plan Rhône-Saône et de son 12^e programme, avec des capacités d'intervention doublées sur la restauration des trames turquoise et un taux d'aide porté à 80 %. C'est dans cette dynamique qu'a émergé, dès 2022, la volonté de confier à la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN), aux côtés des partenaires du Plan Rhône-Saône, l'élaboration d'une stratégie commune à l'échelle de l'axe.

Après un important travail d'enquête, de concertation et de priorisation des enjeux et espèces cibles, cette stratégie est aujourd'hui finalisée. Elle offre un cadre cohérent et partagé, décliné en trois échelles complémentaires : l'axe Rhône, ses trois grands tronçons, et des plans de gestion locaux, le tout soutenu par les fonds européens et l'ensemble des partenaires.

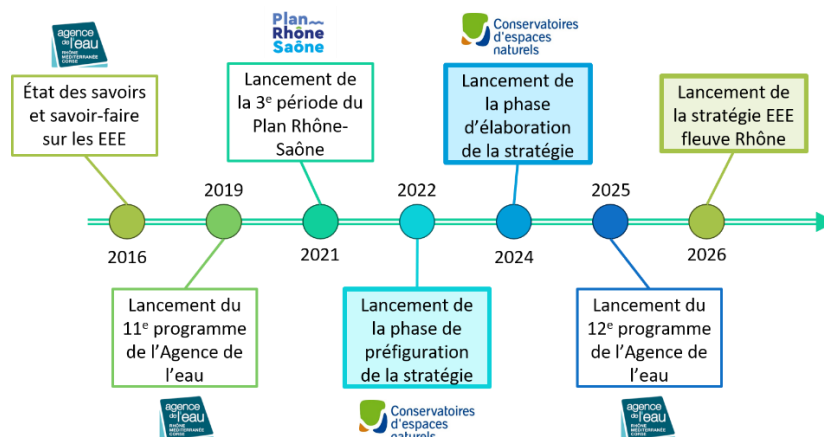
Une stratégie pensée pour se traduire en actions concrètes, comme en témoignera le fil de la journée.

2 Présentation de la stratégie EEE axe Rhône

2.1 Rappel du cadre de la stratégie

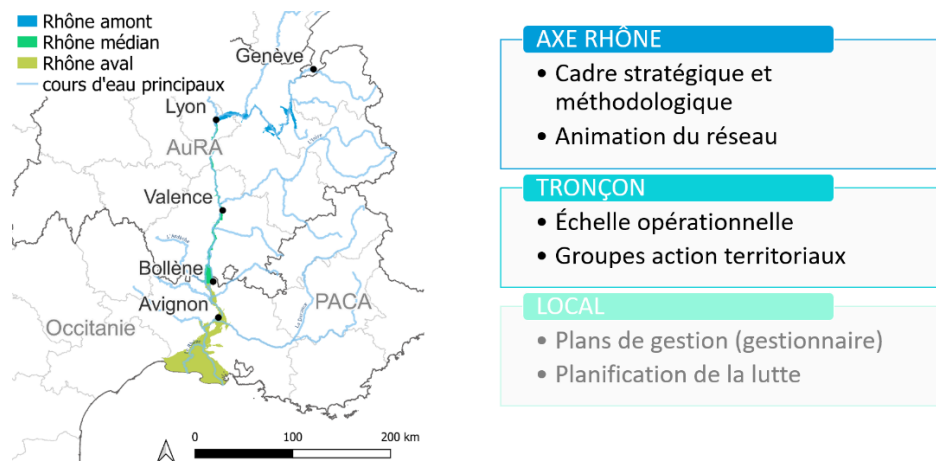
Contexte

Les invasions biologiques sont un enjeu pris en compte à l'échelle du bassin depuis 2016 via la réalisation d'un état des savoirs et savoirs faire sur les EEE commandité par l'AERMC. À la suite de cette étude, la liste SDAGE est définie et à partir de 2019, le financement partiel des actions de lutte contre ces espèces via l'AERMC est possible. À partir de 2021, le volet « eau et biodiversité » du Plan Rhône-Saône intègre un objectif de structuration de la gestion concertée des EEE sur l'axe Rhône. La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels se voit alors confier la préfiguration, l'élaboration puis l'animation et la mise en œuvre de la Stratégie relative aux espèces exotiques envahissantes à l'échelle du fleuve Rhône, inaugurée par cette journée de lancement.



La stratégie n'est pas un plan de gestion (les décisions et actions à l'échelle locale relèvent de la responsabilité du gestionnaire), mais a pour vocation de « proposer un cadre coordonné de travail pour améliorer la prévention, la gestion et la sensibilisation aux espèces exotiques envahissantes sur la vallée du Rhône. ».

Concrètement, des actions sont ciblées pour favoriser les échanges et la coopération entre les acteurs impliqués, améliorer l'efficacité de la gestion à l'échelle de l'axe grâce à l'accompagnement des acteurs et la construction d'outils communs puis identifier des priorités d'action communes à l'échelle de l'axe et des tronçons (amont, médian et aval).

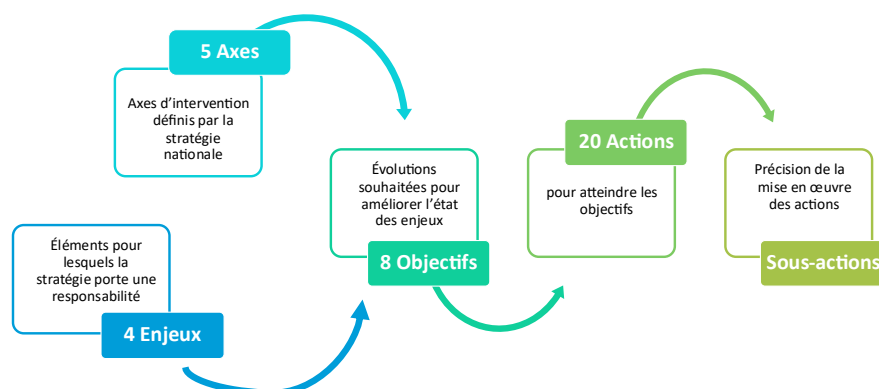


Enjeux propres à la stratégie Rhône

- 1- La conservation des milieux aquatiques et rivulaires du Rhône : les capacités de résistance et résilience
- 2- L'efficacité des actions portées sur les EEE dans la vallée du Rhône
- 3- Le maintien des services écosystémiques rendus par les écosystèmes aquatiques et rivulaires
- 4- L'amélioration des connaissances sur les EEE présentes sur le Rhône

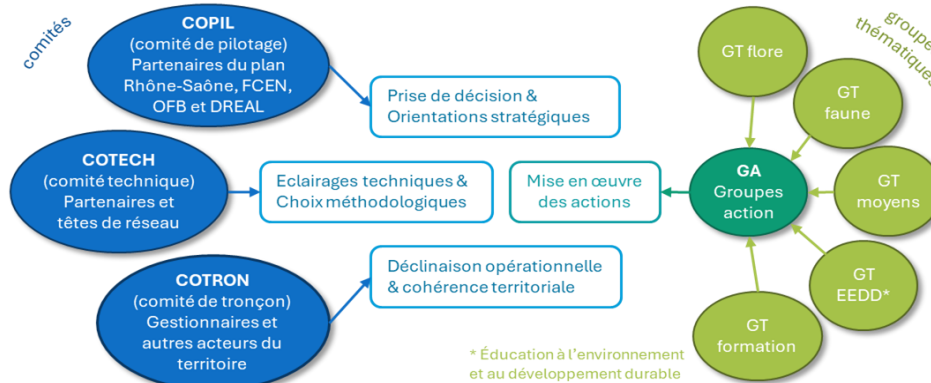
Structuration du plan d'action

Pour atteindre les 8 objectifs de la stratégie, 20 actions ont été identifiées et déclinées en sous-actions. Le choix de définir des actions assez larges mais déclinées en sous-actions permettra d'avoir plus de flexibilité dans la mise en œuvre de la stratégie pour l'adapter aux évolutions du contexte tout en assurant la cohérence du plan d'action dans le temps.



Gouvernance et concertation

Le plan d'action et sa structure sont le résultat d'un travail collectif commencé lors de la phase de préfiguration à travers divers documents partagés, réunions et ateliers. Ce travail se poursuit donc aujourd'hui avec cette journée de lancement et tout au long de ce premier cycle de mise en œuvre de la stratégie (gouvernance ci-dessous).



Élaboration des listes d'espèces cibles

La méthode utilisée pour obtenir les listes de pertinence priorisées et les listes d'espèces cibles a brièvement été rappelée, ainsi que la structure en volet d'actions des listes.

Les listes d'espèces cibles (faune et flore) ont été finalisées lors du premier semestre 2026 et sont maintenant disponibles dans le document de la stratégie.

Le document détaillant la méthode pour l'élaboration des listes sera bientôt disponible sur notre [site internet](#).

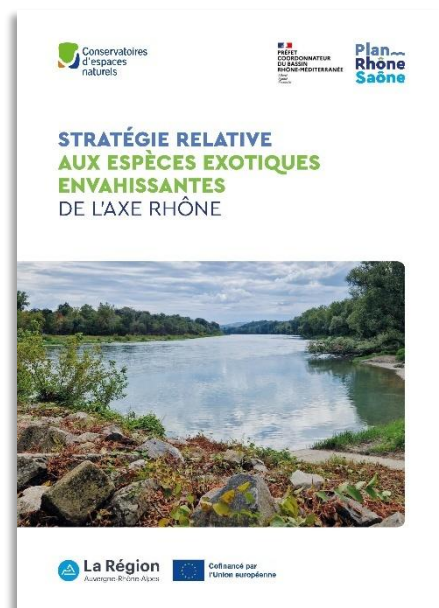
À noter que certaines actions et sous-actions pourront être entreprises sur les espèces pertinentes mais non retenues pour les listes d'espèces cibles.

Par exemple, pour l'acquisition de connaissances sur les méthodes de gestion et de détection (action 16), les réseaux de sites test seront mis en place uniquement pour les espèces cibles, mais des retours d'expérience pourront être rédigés pour d'autres espèces en fonction des opportunités.

Document finalisé de la stratégie

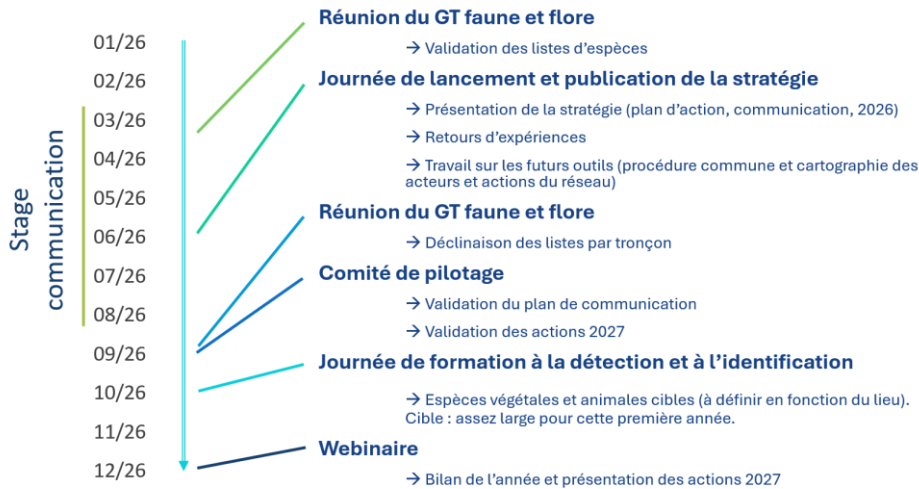
Un exemplaire imprimé de la stratégie a été distribué à chaque participant.

La [version numérique](#) est disponible sur notre site internet.



2.2 Programmation 2026-2027

Le calendrier 2026 ainsi que l'avancement des différentes actions ciblées en 2026 ont été présentés selon les 5 axes.



Axe 1 Prévention

Action 1 : Identifier et établir un premier contact avec les prescripteurs et producteurs de végétaux et animaux

Action 4 : Organiser une formation à la détection et à l'identification des EEE cibles

Axe 2 Gestion

Action 5 : Échanger sur la procédure commune : définir les étapes, ressources et contacts associés

Action 8 : Initier l'élaboration d'un annuaire cartographique, et d'une cartographie des actions

Axe 3 Communication

Action 11 : Diffuser et valoriser la stratégie

- Définir un plan de communication et construire les premiers outils
- Benchmark : Identifier les prestations et outils déjà disponibles sur le territoire
- Publier le document de la stratégie et créer un dépliant récapitulatif

Axe 4 Connaissances

Action 14 : Décliner les listes d'espèces cibles par tronçon

Action 15 : Définir le format des REX et réaliser le premier si possible

Action 16 : Réfléchir à la création d'une cartographie des espèces cibles sur le territoire

Axe 5 Gouvernance

Action 17 : Organiser le COPIL et la journée de lancement de la stratégie

Action 18 : Mettre en place et animer les groupes de travail (actions 1, 5, 8, 11, 14, 15 et 19)

Action 19 : Initier la création d'un catalogue des financements mobilisables, relayer les AAP et AMI pertinents

Action 20 : Renseigner les indicateurs annuels prévus

2.3 Plan de communication 2026-2031

Présentation de Coralie Chagneux, FCEN

Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie relative aux espèces exotiques envahissantes de l'axe Rhône, l'un des enjeux identifiés concerne la communication, la sensibilisation et l'appropriation de la stratégie par les différents acteurs du territoire.

L'objectif de la mission est donc de construire un plan de communication permettant d'accompagner le déploiement de la stratégie sur son premier cycle, entre 2026 et 2031. Ce plan doit permettre à la fois de faire connaître la stratégie, de mobiliser les acteurs concernés et de faciliter leur passage à l'action.

Constat et enjeu

La particularité de cette stratégie est qu'elle repose sur un réseau très large, avec plus de 300 structures impliquées sur l'ensemble du bassin rhodanien : collectivités, gestionnaires, associations, acteurs économiques, scientifiques ou encore usagers.

Cette diversité représente une vraie richesse mais implique aussi un enjeu important de coordination et de communication : comment transmettre une information commune tout en s'adaptant aux besoins de chacun ?

L'enjeu est donc de développer progressivement une culture commune autour des EEE à l'échelle du Rhône, en facilitant le partage d'informations, la compréhension des enjeux et la mobilisation collective.



Benchmark - analyse de l'existant

Dans un premier temps, un travail de benchmark a été réalisé afin d'identifier les outils, ressources et initiatives déjà existantes autour des EEE.

Plus de 80 outils ont été analysés sur le territoire national, ainsi qu'une trentaine de structures afin d'avoir une vision globale de ce qui était déjà disponible à différentes échelles.

Cette analyse a permis de mettre en évidence une grande richesse de contenus : de nombreux guides, des formations, des retours d'expérience, des supports de sensibilisation....

Cependant, plusieurs limites ressortent également : ces ressources sont parfois dispersées, peu visibles ou difficiles à identifier pour les acteurs. Elles sont également rarement adaptées spécifiquement au contexte du Rhône ou à certains publics spécifiques.

L'objectif n'est donc pas de recréer systématiquement de nouveaux outils, mais plutôt de valoriser l'existant, faciliter son accès et développer progressivement des contenus adaptés aux enjeux rhodaniens.

Diagnostic stratégique – Matrice SWOT

À partir de ce benchmark et de l'analyse du contexte, une matrice SWOT a été réalisée pour identifier les forces, faiblesses, opportunités et menaces liées à la communication de la stratégie.

Parmi les principaux atouts, on retrouve un réseau d'acteurs déjà structuré, une expertise technique importante et de nombreuses ressources existantes.

À l'inverse, certains points de vigilance apparaissent : notamment une communication encore dispersée, un manque de centralisation des informations et des contenus parfois trop techniques pour certains publics. Cela a permis de définir l'objectif général du plan de communication : assurer la diffusion, la compréhension et l'appropriation de la stratégie afin de favoriser la mobilisation et le passage à l'action des différents publics concernés.

Identification des publics cibles

Une étape importante a ensuite été d'identifier les différents publics de la stratégie. Le cœur de cible correspond aux acteurs opérationnels du bassin : ce sont les structures directement impliquées dans la mise en œuvre des actions. Ils jouent un rôle essentiel car ils permettent à la fois la remontée d'informations, la diffusion des pratiques et la cohérence globale de la stratégie.

Quatre grandes catégories de publics principaux ont été identifiées :

- les élus et décideurs politiques ;
- les gestionnaires et partenaires techniques ;
- le grand public ;
- les filières de production, notamment végétales et animales.

En ce qui concerne les cibles relais : la difficulté est que les acteurs ne sont pas seulement des destinataires de la communication : ils sont aussi producteurs ET relais d'information. Il faut donc sortir d'une logique descendante pour construire une communication plus collaborative.

Les axes du plan de communication

À partir du diagnostic et des besoins identifiés, le plan de communication a été organisé autour de six grands axes.

- Axe 1 : Animer et fédérer le réseau d'acteurs, pour maintenir une dynamique collective sur toute la durée de la stratégie.
- Axe 2 : Structurer et rendre les ressources existantes plus visibles, lisibles et accessibles, notamment en facilitant leur centralisation et leur diffusion.
- Axe 3 : Territorialiser les contenus, afin d'adapter davantage les messages au contexte spécifique du Rhône.
- Axe 4 : Sensibiliser et accompagner les publics vers l'action, en développant des supports adaptés selon les besoins.
- Axe 5 : Accompagner la montée en compétences et créer une culture commune, notamment par le partage d'expériences.
- Axe 6 : Valoriser les initiatives locales et encourager l'essaimage sur d'autres territoires.

Exemples d'outils envisagés

Ces axes se déclinent ensuite en plusieurs familles d'outils.

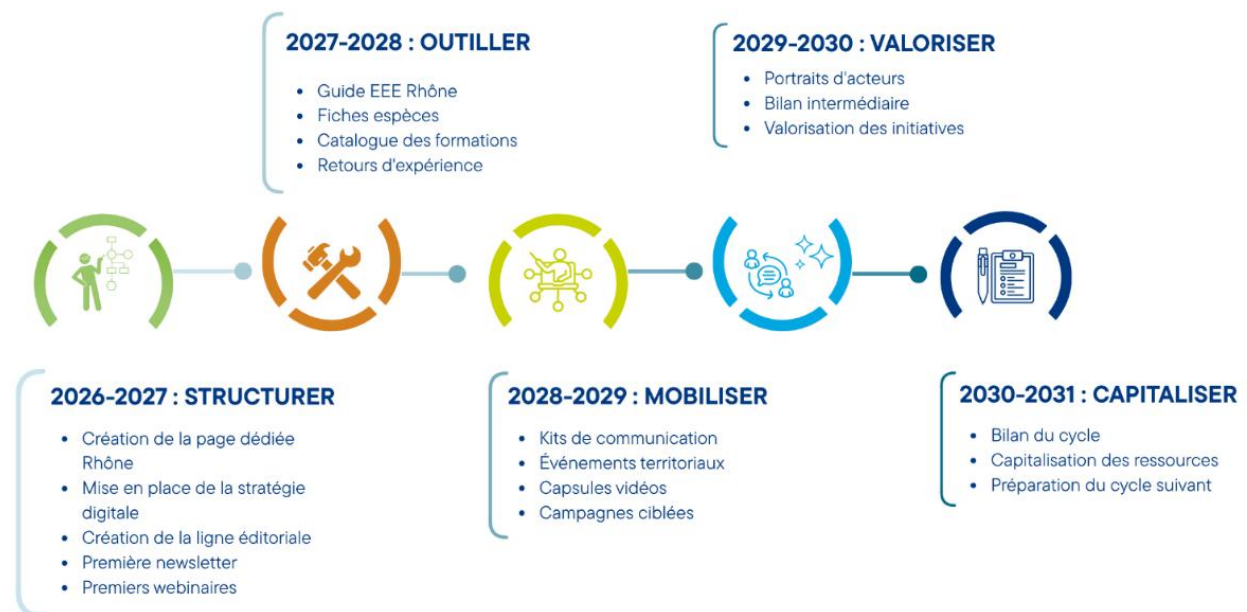
1. Diffuser l'information : page dédiée à la stratégie, newsletter ou stratégie digitale
2. Outiller les acteurs : fiches espèces adaptées au Rhône, guides, kits de communication, catalogue des formations disponibles.
3. Mobiliser les acteurs : événements, campagnes de sensibilisation, vidéos ou encore des formats valorisant les acteurs du territoire.

L'idée est d'avoir une diversité de formats pour répondre aux besoins des différents publics.

Calendrier de déploiement

Le plan de communication est pensé de manière progressive sur les six années du premier cycle de la stratégie.

L'objectif est de monter progressivement en puissance, commencer par structurer l'information avant d'élargir la mobilisation.



3 Ateliers

3.1 Atelier 1 - Procédure de la détection à la gestion

Étude de cas sur l'Herbe à alligator : identifier les différentes étapes et les acteurs à associer.

Animé par Charles Bravo, PNR de Camargue et Marie Chambonnière, FCEN

En bref : L'atelier a permis de dégager une trame de protocole en 5 étapes (détection, évaluation, intervention, gestion des déchets, suivi), avec pour chacune les acteurs et outils à mobiliser. Principaux freins identifiés : le foncier, l'identification du foyer source, et l'hétérogénéité des pratiques selon les intervenants.

Prochaine étape : formaliser cette trame en protocole territorial partagé et le publier sur le site de la stratégie.

Contexte

Aucun protocole commun n'existe encore sur le territoire pour guider les gestionnaires face à la découverte d'une EEE. Les pratiques sont hétérogènes selon les structures, les espèces et les échelles d'intervention.

Objectif

Faire émerger, à partir des savoirs et expériences des participants, les briques d'un futur protocole partagé : étapes clés, besoins, freins, outils à développer, retours d'expérience.

Méthode

Travail en sous-groupes à partir d'un cas fictif (détection d'Herbe à alligator (*Alternanthera philoxeroides*) le long du Rhône aval) : les participants devaient définir un protocole d'action, étape par étape, en précisant acteurs, besoins, freins et bonnes pratiques.

Points clés ressortis

Le protocole collectif, synthèse du travail des différents groupes, s'articule en 5 étapes :



1. Détection / Signalement

- Identification / confirmation (CBN, experts naturalistes)
- Diagnostic local (surface, répartition) : contacts et échanges avec les autres gestionnaires riverains
- Signalement externe ? Le remonter (rôle des SREEE + Stratégie Rhône) + SINP, GBIF...
- Signalement en interne pour informer les agents
- Bibliographie : utilisation des fiches espèces, ressources documentaires...
- Vérification du statut de l'espèce (cf. listes...)
- Échanges avec les acteurs du territoire : fédérations de pêche, CNR, VNF, acteurs nautiques (sport, loisirs...), syndicats mixtes, collectivités territoriales, naturalistes (CEN, CBN, FREDON, OFB...)

2. Évaluation / Décision

- ➔ Réaliser un diagnostic plus large sur le territoire (répartition, moyens de gestion) (cf. Action 6, outil d'aide à la décision mis en place dans les années à suivre).
 - Enjeux spécifiques au site
 - Espèces : Qui connaît l'espèce / le site, d'où vient l'espèce ? Foyer mère ? Risque d'introduction à prendre en compte
 - Surface concernée, à quelle échelle agir ? (le site, puis éventuellement un réseau plus large), vérification des données de répartition spécifiques (SINP, GBIF...)
 - Recherche de retours d'expérience (REX) qui ont marché, avec postérité
 - Contexte réglementaire à prendre en compte pour l'intervention (de l'espèce et du site)
 - Décision par qui ? (élus, décideurs...)
 - Terrain privé/public → question du foncier
 - Planification technique (moyens financiers et humains) → itinéraires techniques
 - Moyens humains et financiers à disposition, dont fonds mobilisables spécifiques (ex. fonds d'urgence)
 - GT avec l'ensemble des acteurs : mutualisation, partage d'infos, bonne période, comment procède-t-on ?
 - Brigade d'intervention précoce ?
- ➔ Définir un objectif de gestion (ou non !) avec méthode adaptée

3. Gestion / Intervention

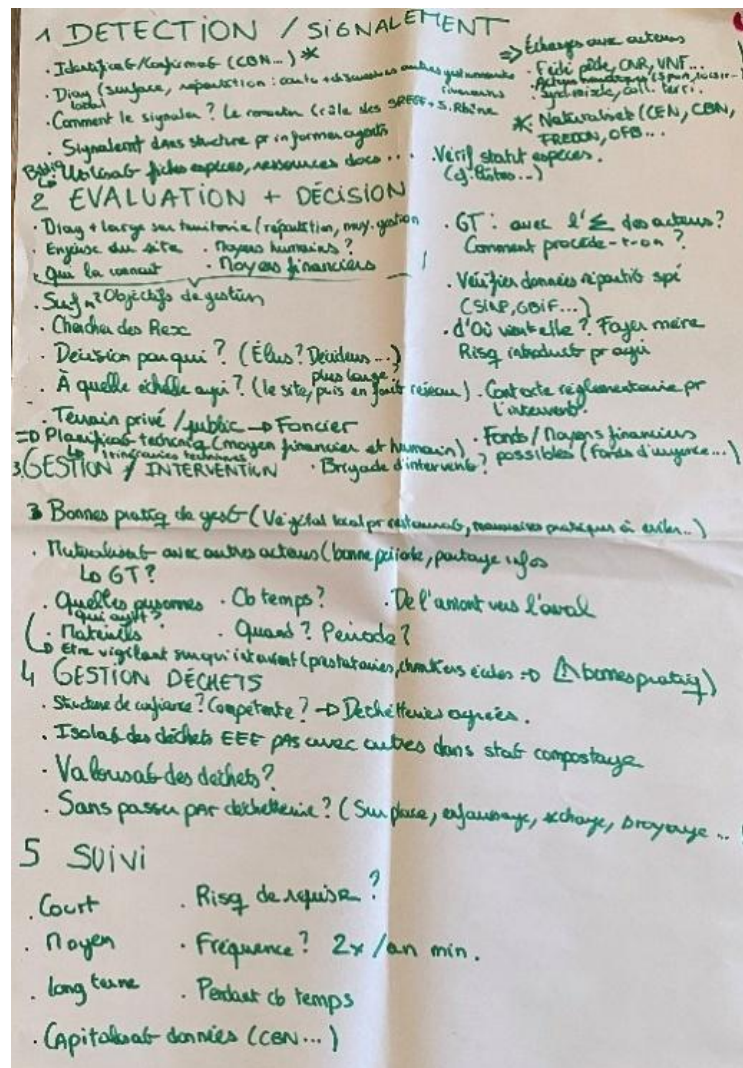
- Bonnes pratiques de gestion (végétal local pour la restauration et mauvaises pratiques à éviter)
- Quelles personnes mobiliser ? Qui agit ?
- Combien de temps ? Quand ? Quelle période ?
- Intervention de l'amont vers l'aval
- Matériels nécessaires
- Vigilance sur les intervenants (prestataires, chantiers écoles → attention aux bonnes pratiques)

4. Gestion des déchets

- Structure de confiance, compétente → déchèteries agréées
- Isolation des déchets EEE : ne pas les mélanger aux autres déchets
- Valorisation des déchets à creuser
- Alternative sans passer par les déchèteries (sur place, enfouissement, séchage, broyage...)

5. Suivi dans le temps

- Durée du suivi à définir : définir un calendrier sur le court, moyen et long terme
- Risque de reprise à surveiller
- Fréquence : 2x/an minimum
- Capitalisation des données (FCEN, CBN, autres...)



Freins et points de vigilance

- Problématique du foncier (terrain privé/public)
- Manque de connaissance sur l'origine du foyer (foyer mère)
- Hétérogénéité de sensibilisation des intervenants aux bonnes pratiques
- Cadre réglementaire à clarifier selon les cas

Pistes d'action

- Formaliser cette trame en 5 étapes comme base d'un protocole territorial partagé
- Mettre en place un réseau de surveillance des EEE avec des systèmes d'alerte pour fluidifier la remontée d'information
- Clarifier le rôle des SREEE et la stratégie Rhône dans la remontée d'information
- Explorer les pistes de valorisation des déchets EEE
- S'appuyer sur les outils existants (SINP, GBIF) pour cartographier la répartition des espèces

Retour d'expérience

L'atelier s'est conclu par le témoignage du PNR de Camargue sur la gestion de l'Herbe à alligator, mettant en débat le protocole construit collectivement face à un cas réel (cf. support de présentation).

3.2 Atelier 2 – Communiquer sur les EEE

Adapter les messages, supports et pratiques de communication selon les publics ciblés

Animé par Coralie Chagneux et Naomi Le Boursicot, FCEN

En bref : L'atelier a permis d'identifier, pour 4 publics cibles (élus, grand public, gestionnaires/scientifiques, producteurs/prescripteurs), les messages clés et supports de communication les plus adaptés. Objectif : des messages concrets et orientés vers les solutions, sans discours culpabilisant.

Prochaine étape : intégrer les éléments dans le plan de communication sur 6 ans et développer des supports adaptés par public, en valorisant l'existant sur le territoire.

Contexte

La stratégie EEE de l'axe Rhône implique une diversité d'acteurs aux attentes, connaissances et moyens d'action différents. Afin d'assurer une communication adaptée, il est nécessaire d'identifier les messages, supports et approches les plus pertinents selon les publics visés.

Objectif

Identifier collectivement les besoins de communication des différents publics afin d'alimenter la construction du plan de communication de la stratégie : messages clés, angles de communication, freins et supports à développer.

Méthode

Sous un format World Café, travail en sous-groupes sur une fiche acteur cible parmi les quatre profils identifiés :

- Élus et décideurs politiques
- Grand public
- Gestionnaires, scientifiques et acteurs techniques
- Producteurs et prescripteurs

Pour chaque profil, les participants devaient identifier : les messages prioritaires à transmettre ; l'angle de communication à privilégier ; les formulations ou approches à éviter ; les attentes vis-à-vis de la stratégie ; les freins et limites rencontrés et les supports de communication les plus adaptés.

Points clés ressortis

Les échanges mettent en avant un besoin commun : développer une communication adaptée aux capacités d'action de chaque public, en privilégiant des messages concrets, accessibles et orientés vers les solutions.

Public cible	Besoins et leviers identifiés
Élus / décideurs	Valoriser les actions engagées et les enjeux territoriaux. Besoin d'arguments d'aide à la décision, notamment sur les aspects économiques, réglementaires et les moyens nécessaires.
Grand public	Sensibiliser par des messages simples, positifs et proches du quotidien. Favoriser la reconnaissance des espèces et les gestes adaptés sans discours culpabilisant.
Gestionnaires / scientifiques	Renforcer la circulation des connaissances, harmoniser les pratiques et favoriser les retours d'expérience entre acteurs du réseau.
Producteurs / prescripteurs	Proposer une approche pragmatique valorisant les alternatives, les bonnes pratiques et l'accompagnement plutôt qu'une approche uniquement réglementaire.

Freins et points de vigilance

- Éviter les messages culpabilisants ou alarmistes sans solutions proposées.
- Adapter le niveau technique selon les publics.
- Prendre en compte le manque de temps, moyens humains et financiers.
- Rendre les informations facilement accessibles et mobilisables.

Pistes d'actions

- Développer des supports différenciés selon les publics (guides, fiches pratiques, vidéos, supports web, formations...).
- Valoriser les retours d'expérience et actions existantes sur le territoire.
- Construire une communication commune à l'échelle de l'axe Rhône tout en l'adaptant aux réalités locales.

Élus

1. Actions concrètes + Urgences. intérêt économique il faut des moyens (humain et financier)
2. Recherche de financement. efficace. routine aide à la décision. mise à disposition d'aide de décision
3. Pragmatique. responsabilisant. professionnel/institutionnel
4. Scientifique. non culpabilisant. non engagé/militant
5. manque de moyen. sensibilisation individuel. méconnaissance. manque de formation des techniciens
6. bulletin communaux. page internet. exposition itinérante. sensibilisation via animation

Gestionnaires et partenaires scientifiques

1. essences locales, plan d'aménagement responsabiliser, conscience écologique, priorisation (site sensible)
2. Support visuel avec espèces remplacées par EEE rappel réglementation
3. ~~formation~~ économique/pragmatique
4. culpabilisant, trop autoritaire
5. c'est eux qui gagnent (intérêt commercial: achat + entretien) végétal local mais attractif économiquement aspect ornemental des EEE
6. figure emblématique (Nicolas le jardinier) formation iconographie (ne pas relâcher)

Prescripteurs végétaux et animaux

- 1 Message:
 - favoriser et valoriser leur bonne pratique
 - lutte commune
 - encourager bonne pratique
- 2. Attente:
 - guide
 - présence ressource
 - annuaire
 - reconnaissance EEE (cas pratiques)
- 3. Accompagnement, pédagogie culpabilisation (réglementation)
- 4. ne pas culpabiliser, ne pas décourager trop vulgariser

Grand public

1. Pédagogie sensibilisation. apprendre à reconnaître transparence du financement. impact sanitaire/bien-être association doivent être solides. responsabilisation individuel
2. Sanitaire conséquences santé. message clair/convaincant. solutions clés en main continuité dans leur bien-être. être informé de la stratégie sur territoire
3. expliquer ~~qu'est-ce que~~ EEE
3. Pédagogie Chiffres. concret. être ferme. ludique. motivant corde/baton: coût/rapporter
4. recettes toutes faites. catastrophiste. culpabilisant y a qu'à faire qu'on. trop technique/simpliste
5. préjugé. info. diversité sensibilité. cohérence territoriale n'est concerné que par ce qui l'impacte
6. animation terrain. panneau sur site. relais site web/photos. amende ors dit. ambassadeurs.

3.3 Atelier 3 – Du territoire local à l'axe Rhône

Structurer collectivement le réseau d'acteurs EEE à différentes échelles

Animé par Éléonore Vandel et Sylvie Varray, FCEN

En bref : Les participants ont cartographié le réseau d'acteurs EEE du territoire avec leurs liens (forts, à renfoncer ou manquants) et exprimé leurs attentes pour un futur annuaire cartographique partagé. Des liens sont notamment à renforcer avec la SNCF, le monde agricole et les filières professionnelles.

Prochaine étape : concevoir l'annuaire selon les champs et filtres identifiés, en s'appuyant sur les modèles déjà en place (PACA, Hauts-de-France...).

Contexte

Une action efficace contre les EEE nécessite une coordination entre gestionnaires (cohérence amont-aval), une bonne circulation de l'information entre acteurs ayant déjà été confrontés à une espèce, et une identification claire des prestataires disposant du matériel et des compétences nécessaires.

Objectif

Faciliter la communication au sein du réseau et avec les partenaires/prestataires ; permettre aux participants de s'approprier la vision du réseau EEE Rhône et de contribuer à la construction d'un annuaire cartographique. À l'issue de l'atelier, les participants devaient avoir une vision partagée du réseau, en identifiant les forces/faiblesses, et exprimer leurs attentes sur l'outil.

Méthode

Deux temps :

- **Temps 1 :** cartographie en sous-groupes du réseau d'acteurs (qui, quels liens, avec qui travaille-t-on ?)
- **Temps 2 :** débat en plénière pour co-construire un annuaire cartographique des acteurs, à partir d'exemples existants sur d'autres territoires (Hauts-de-France, AuRA...)

Points clés ressortis

Temps 1 - cartographie du réseau

Grandes catégories d'acteurs identifiées

- Gestionnaires (CEN, syndicats mixtes, concessionnaires CNR/VNF/EDF, collectivités, gemapiens, associations ...)
- Appui technique (CBN, recherche)
- Sensibilisation et EEDD (CPIE, FREDON, CEN, FNE, LPO...)
- Financeurs (AERMC, Régions, FEDER, CNR, Départements, OFB, mécénat...)
- Institutions (DREAL, DDT, OFB, ARS, CNPN, CSRPN...)
- Usagers et professionnels (fédérations de pêche, tourisme (bateaux, canoë...), réseaux d'irrigation (ASA-BRL), entreprises TP, filières végétales/animales)

Liens faibles / manquants identifiés

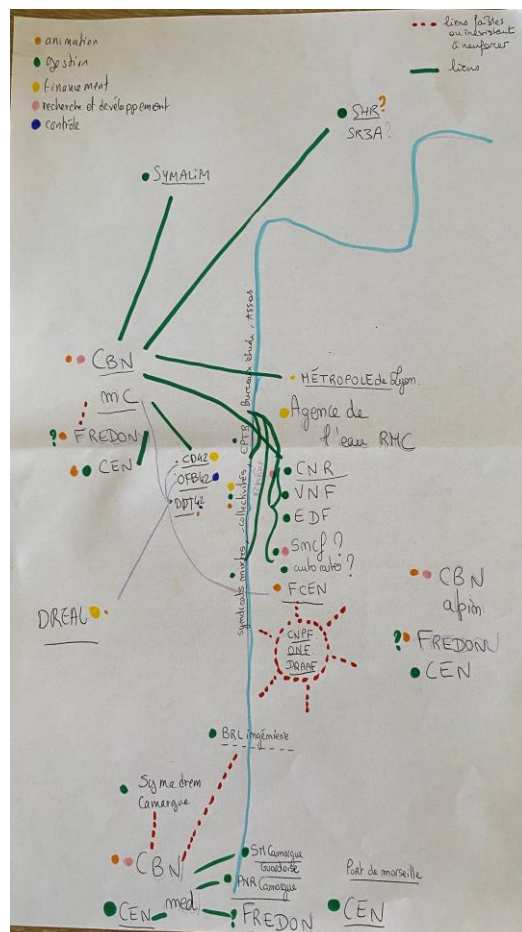
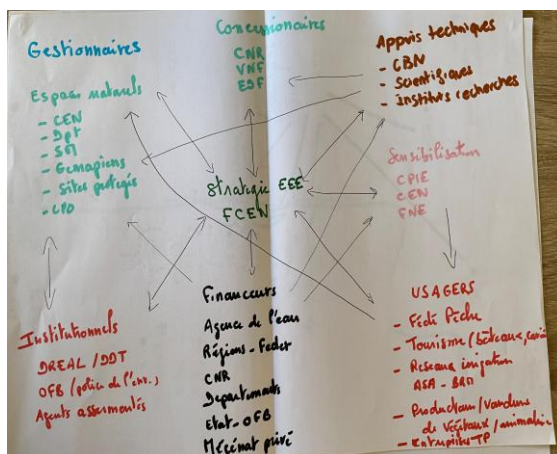
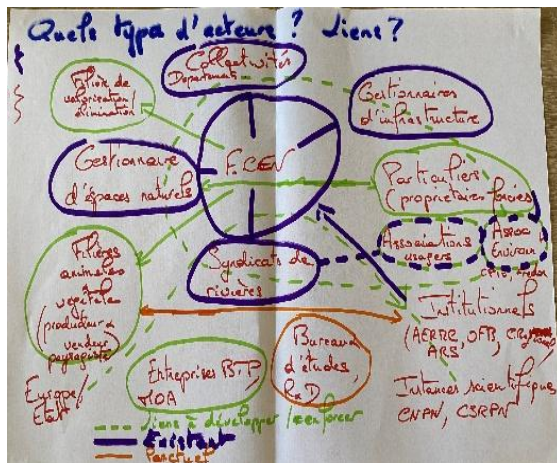
- SNCF, gestion autoroutière : liens à créer, question de leur intégration au réseau. Il est proposé de passer par le CILB (Club des Infrastructures Linéaires & Biodiversité).
- CNPF, ONF, DRAAF : plus difficile de faire un lien étroit sur la thématique EEE

Pistes de liens à renforcer

- Filières professionnelles : sensibilisation en amont et en aval de la vente
- Grand public, via les associations
- Structures de valorisation des déchets
- Monde du BTP et bureaux d'études qui les accompagnent

Autres points soulevés en échanges

- FCEN : rôle de centralisation/pilotage, notamment pour les filières végétales, animales et de valorisation des déchets
- Enjeu du traitement/valorisation des déchets : besoin d'une offre suffisante par rapport à l'ambition de la stratégie
- Question sensible de l'euthanasie des espèces exotiques envahissantes animales (EEAE), ex. tortues de Floride, refus des vétérinaires
- Prévoir une procédure accélérée pour les espèces émergentes
- Agglomérer les outils existants à l'échelle du bassin (ex. carte structures de valorisation)



Temps 2 – Co-construction de l'annuaire cartographique

Objectif

Construire un annuaire à l'échelle du bassin, en s'inspirant d'outils existants (Hauts-de-France, AuRA...).



Champs proposés

- Nom, contact (générique ou nominatif, au choix de la structure)
- Type d'acteur (associations, financeurs, gestionnaires, institutionnels, appui technique/expertise, usagers, filières de producteurs d'animaux et végétaux, filières de valorisation des déchets, collectivités...)
- Espèces ciblées
- Périmètre géographique / géré, tronçon
- Renvoi vers site internet / ressources / outils disponibles (éventuellement fiche détaillée par structure avec les sites gérés et les contacts des gestionnaires)
- Types d'action : formation, détection, gestion, communication, financement, conseil/expertise réglementaire, traitement/valorisation des déchets, connaissance

Attentes

- Filtrer par type d'action, par espèce, par périmètre géographique/tronçon
- Export des données (format Excel envisagé), si possible outil d'extraction des résultats de recherche, mais vigilance RGPD.
- Lien avec les bases régionales existantes (ex. annuaire gestionnaires Rhône-Saône, data.gouv pour les sites gérés)
- Plan de mise à jour régulier (tous les 1 à 2 ans, avec date affichée)

Autres points soulevés en échanges

- « Périmètre géré » : lieu du siège ou secteur réellement géré ? Faut-il indiquer le nom de la personne gérant un site donné ?
- Qui assure la mise à jour : les structures elles-mêmes ?
- Faut-il fusionner cet outil avec l'annuaire des gestionnaires d'espaces naturels Rhône et Saône déjà existant ?
- Contact nominatif ou générique : à laisser au choix de chaque structure

Pistes d'action

- Clarifier le rôle centralisateur de la FCEN sur les filières de valorisation des déchets
- Concevoir l'annuaire avec les champs et filtres identifiés collectivement, en s'inspirant des outils existants
- Trancher les questions techniques restantes (RGPD, contact nominatif, interface commune avec l'annuaire Rhône-Saône)

4 Interventions et retours d'expériences

4.1 Stratégie nationale EEE : présentation et actualités

Présentation d'Arnaud Albert (OFB), Sylvie Varray (FCEN) (et François Delaquaize, MTE)

Résumé

La gestion des espèces exotiques envahissantes repose sur une gouvernance à plusieurs échelles territoriales afin de chercher une réponse coordonnée.

À l'échelle européenne, le Règlement (UE) n° 1143/2014, en vigueur depuis 2015, encadre la prévention, la surveillance et la gestion des EEE. Transposé dans le droit français, il a conduit à la mise en place de deux niveaux d'interdiction, chacun associé à des listes d'espèces réglementées par arrêté ministériel.

En France, la stratégie nationale (SNEEE) s'appuie sur le règlement européen et est mise en œuvre par le ministère chargé de l'environnement avec le concours de plusieurs partenaires (principalement OFB, FCEN, réseau des CBN, PatriNat). Cette stratégie forme un cadre d'action pour la prise en compte des EEE en France, décliné à l'échelle régionale voire bassin et territoriale, avec des réseaux d'acteurs qui se sont structurés.

Quelques exemples d'actualités nationales ont également été présentés, concernant les axes gouvernance (rapportage européen, fonds d'urgence, etc.), prévention (réglementation et stratégie de contrôle de l'OFB), connaissance (test des méthodes EICAT et EICAT+ sur la flore) et gestion (valorisation des rémanents de gestion) de la SNEEE.

Échanges

- **Absence de stratégie régionale en Île-de-France et Pays de la Loire** : en Île-de-France, ce retard s'explique par un manque de temps disponible pour l'élaborer. En Pays de la Loire, le choix a été fait de ne pas se doter de stratégie tant que les moyens de mise en œuvre ne sont pas clairement identifiés.
- **Critères d'attribution des fonds d'urgence** : ils ciblent prioritairement les espèces réglementées, en particulier émergentes à l'échelle nationale ou territoriale, ou présentant des enjeux très spécifiques. L'attribution se fait au fil de l'eau, en fonction des besoins identifiés. Ce dispositif permet de traiter les actions urgentes sans recourir à un jury. Instruction régionale et nationale.
- **Préconisations de gestion des Renouées** : de manière générale, dans la lutte contre les EEE, les espèces doivent être priorisées, en fonctions des voies d'introduction et de propagation, surfaces à traiter..., dans une logique de cohésion territoriale. La Renouée étant une espèce réglementée, l'OFB va relancer des projets visant à identifier de meilleures techniques de gestion.
- **Éventuelle réglementation du Datura ?** : Pour l'instant, non. Il ne s'agit pas de l'espèce la plus problématique sur la biodiversité, l'enjeu relevant davantage du domaine agricole.
- **Obligation de lutte et verbalisation** : un risque de verbalisation existe en cas d'introduction ou de propagation dans le milieu naturel. L'approche privilégiée reste progressive : sensibilisation et pédagogie dans un premier temps, puis police administrative, et enfin police judiciaire (volet délictuel) si nécessaire, étant orientées en priorité vers les professionnels.

4.2 Stratégies régionales EEE en région Occitanie et PACA

Présentation de Louise Turpin (et Madeleine Freudenreich), CBN Méditerranéen.



Résumé

Les Conservatoires botaniques nationaux (CBN) ont pour mission de contribuer à la connaissance et à la conservation de la flore et des milieux naturels. Parmi les thématiques abordées dans leurs missions d'agrément, ils interviennent sur les plantes exotiques envahissantes : élaboration de listes, animation et mise en œuvre de stratégies régionales ou de plans de lutte locaux, etc.

En région PACA, une stratégie est en place depuis 2014 (renouvelée en 2026), animée par le CBN Méditerranée avec l'appui du CBN Alpin. En Occitanie, la démarche est plus récente : une collaboration entre les deux CBN concernés (Méditerranée et Pyrénées-Midi-Pyrénées) a débuté en 2018, avant qu'une stratégie régionale ne soit officiellement lancée à partir de 2023.

Ces stratégies visent la prévention, la gestion, l'amélioration des connaissances et la communication autour des espèces considérées comme envahissantes ou potentiellement envahissantes.

Un volet prévention est dédié à l'élaboration et la mise à jour des listes d'espèces régionales et biogéographiques, la surveillance et les travaux sur les espèces émergentes, ainsi que l'accompagnement de la réglementation.

Sur le volet gestion, l'action des CBN se traduit majoritairement par de l'appui technique et scientifique, ainsi que de l'accompagnement à la déclinaison de stratégies ou aux procédures de demande de financements.

Des plans régionaux d'actions sont également déployés sur certaines espèces cibles, telles que la berce du Caucase

Ils réalisent également des actions de formation et de sensibilisation : conférences à destination du grand public comme des gestionnaires, webinaires techniques ciblés par espèce ou par thématique, etc. .

Les travaux sur les EVEC se veulent être présentés et discutés avec les différents groupes socio-professionnels concernés : un groupe de travail sur la sylviculture est par ailleurs en cours de constitution, et des journées d'échange à destination des professionnels des végétaux sont organisées sur le territoire.

Sur le volet connaissance, les CBN sont producteurs de données flore et milieux naturels, alimentant le SINP, mènent des inventaires sur l'ensemble de leur territoire d'agrément et en particulier dans les zones sous-prospectées, réalisent une veille scientifique et actualisent régulièrement des fiches espèces synthétisant la connaissance sur les plantes envahissantes.

L'outil INVMED-Flore occupe une place centrale dans la mise en œuvre de ces actions : il sert à la fois de base de données, de source d'information et de bibliothèque documentaire

Dans une logique de cohérence inter-régionale, des liens sont également établis avec la stratégie de l'axe Rhône.

Échanges

- **INVMED** : Existence d'outils équivalents dans d'autres régions ? Les Hauts-de-France et le Grand-Est disposent de leurs propres plateformes, mais celles-ci restent uniquement régionales, contrairement à INVMED-Flore qui couvre l'ensemble du bassin méditerranéen, Corse comprise.
- **INVMED** : Fréquence de mise à jour ? Les fiches espèces sont actualisées de façon quasi continue, notamment grâce à la contribution de stagiaires et de services civiques. Une mise à jour mensuelle est par ailleurs assurée sur les actualités et événements.
- **Moyens humains dédiés** : un ETP permanent sur l'animation, partagé entre 2 personnes.

4.3 Retours d'expériences et questionnement d'un maître d'ouvrage face aux EEE

Présentation de Violaine Brochier et Sandrine Piquier, EDF

Résumé

Dans le cadre de son activité d'exploitant et de maître d'ouvrage, EDF agit autant que possible pour prévenir la diffusion des EEE, en particulier lors des chantiers, avec par exemple le nettoyage des engins, le contrôle des matériaux terreux en entrée et sortie de site et une surveillance post-chantier.

Ils gèrent également les EEE déjà présentes sur sites dans le cadre de la surveillance des aménagements. Ils recherchent des solutions adaptées aux différentes EEE mais aussi aux contraintes terrain qui varient selon les sites. La Renouée en particulier forme une véritable barrière végétale, posant un problème concret pour l'exploitant du site (gênant la sureté et le bon fonctionnement des activités).

Ils ont présenté un retour d'expérience sur la Renouée, sur les digues de St Egrève, en bordure de l'Isère, à l'aval de Grenoble :

- **Techniques classiques** : débroussaillage et fauchage répétitif, dessouchage des rhizomes, apport de terre non pollué, géotextile coco, bâchage anti-UV.
Les techniques classiques telles que le bâchage montrent leurs limites : la plante parvient généralement à trouver des interstices pour se développer malgré la pose.
- Le **pliage manuel** des tiges présente plusieurs avantages : une repousse beaucoup plus lente, l'absence du risque de dispersion de fragments de tiges ou de rhizomes (contrairement à d'autres méthodes), ainsi que l'absence de déchets et des coûts moindres. Cette technique s'avère plus efficace que le fauchage mais nécessite toutefois trois sessions de pliage par an (deux seulement si ce sont des petits foyers). Le **pliage mécanique** (rouleau palpeur), est en cours de développement avec le bureau d'études Arbeausolutions, et est actuellement testé sur ce site. Son usage reste cependant limité par la longueur du bras de la pelle mécanique utilisée.
- Enfin, une technique **d'électrisation**, développée par l'entreprise Cheval, a été évoquée : elle semble efficace en pratique, bien qu'aucun retour scientifique ne soit encore disponible. Un travail est mené sur ce sujet avec la CNR (Compagnie Nationale du Rhône).

Échanges

- **Projet de recherche à l'échelle européenne** : un projet de recherche européen est en cours sur la gestion de la Renouée. À voir pour l'efficacité à long terme ainsi que ses éventuels effets collatéraux. Aucun retour scientifique n'est toutefois disponible à ce stade.
- **Accompagnement ?** : EDF travaille en lien avec un écologue. La question du risque incendie a également été soulevée comme point de vigilance.
- **Technique du pliage** : cette méthode, bien connue, peut aussi être combinée avec d'autres types de gestion.
- **Période d'intervention** : avant la montée en graine et en hiver.
- **Besoin d'harmoniser les méthodes** : ex. proximité d'une route où la Renouée est gérée par fauchage et eux pliage, un besoin de stratégie commune a été identifié afin d'harmoniser les méthodes d'intervention sur un même secteur.
- **Diversification des zones d'intervention** : les zones traitées sont volontairement diversifiées afin de vérifier l'efficacité des méthodes dans différents contextes.
- **Bâchage** : limites sur la qualité des bâches utilisées et de sites peu propices à leur pose, ce qui engendre des interstices favorisant la reprise de la plante.
- **Gestion par compétition** : la compétition végétale a été évoquée comme piste sur les sites qui s'y prêtent. Sur ce REX, cette option n'était pas envisageable pour des raisons de sûreté, qui imposent le maintien d'une végétation rase.

4.4 Partage d'expériences entre gestionnaires : La gestion des EEE aquatiques

Présentation de Benjamin Gelmini, Fredon AuRA

Résumé

Cette présentation a permis de dresser un état des lieux complet sur les Jussies exotiques envahissantes, en commençant par les éléments de reconnaissance de ces plantes et la présentation de leur cycle biologique, afin de mieux comprendre les périodes favorables à leur développement et à leur gestion.

Le cadre réglementaire encadrant leur présence et leur gestion a ensuite été présenté, en rappelant les dispositions européennes, nationales et locales qui interdisent notamment leur introduction, leur transport ou leur commercialisation, et imposent la mise en œuvre d'actions de contrôle lorsque ces espèces sont présentes dans les milieux aquatiques. Il y a notamment été spécifié les réglementations départementales (déclaration d'intérêt général, convention avec les propriétaires, incitations via les subventions piscicoles).

Les enjeux liés à la prolifération des Jussies ont également été exposés, en soulignant leurs impacts sur les écosystèmes aquatiques, la biodiversité, le fonctionnement des milieux naturels ainsi que sur certaines activités économiques telles que la pisciculture, la chasse ou les loisirs. Le contexte local a été évoqué, la Jussie est très présente et connue dans les Dombes, il y a un plan de lutte départemental sur les EEE aquatiques dans l'Ain, la CC Dombes lutte contre celle-ci via le programme LIFE Dombes.

Enfin, les principes d'une lutte efficace ont été détaillés : l'importance du signalement précoce des foyers, de l'adaptation des méthodes d'intervention à chaque situation (arrachage manuel ou mécanique et assecs, suivi des chantiers, surveillance des sites, protocole

d'expérimentation : machine Amphibi'Ain) et de l'implication de l'ensemble des acteurs concernés.

La présentation s'est conclue par un rappel du rôle des différents partenaires mobilisés dans la gestion des Jussies et par la nécessité d'inscrire les actions de lutte en collectif, dans la durée, afin d'obtenir des résultats pérennes.

Échanges

- **Gestion des déchets** : deux méthodes utilisées. Le brûlage (méthode historique), qui limite le risque de propagation dans le milieu (séchage puis brûlage en hiver) ; et le compostage local, réalisé selon un protocole strict (montée à plus de 65°C), en raison de la forte teneur en eau des végétaux. Les essais menés n'ont pas révélé de levée de graines de Jussies dans le compost, mais son épandage à proximité immédiate des étangs reste évité par précaution.
- **Machine Amphibi'Ain** : pourra éventuellement être mise à disposition.
- Un suivi de 650 ha d'étangs est prévu en 2026, mobilisant différentes méthodes (canoë, drone, etc.).
- **Période d'intervention** : Les prospections sont volontairement évitées avant le 15 juin, afin de préserver la faune.
- **Répartition observée** : Jussies exotiques présentes sur 10 à 15 % des étangs, contre environ 80 % pour la Jussie des marais (*Ludwigia palustris*, espèce protégée). Les interventions sont maintenues même en présence des deux espèces, l'espèce protégée étant capable de recoloniser le milieu en 2 à 3 ans.
- **CC Dombes** : assure un suivi spécifique de l'espèce protégée ; le milieu montre une bonne capacité de résilience.
- **Notion de bénéfice/risque** : a été rappelée comme critère d'arbitrage dans les interventions.
- **Vidange d'étang** : En cas d'étang très fortement envahi, réalisée par le propriétaire.

5 Conclusion et clôture de la journée

Discours de Pascal Sauze, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Pascal Sauze, chargé de mission à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA), a clôturé la journée en remerciant la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, pour l'organisation de cette journée et l'important travail d'élaboration de la stratégie, ainsi que les nombreux participants venus malgré la canicule.

Il a rappelé le soutien de l'État à cette stratégie, ciblant un axe constituant un couloir de migration d'espèces et donc fortement exposé aux invasions biologiques.

Il a souligné la nécessité d'assurer une bonne coordination entre les nombreux acteurs mobilisés, ainsi qu'une bonne appropriation de la stratégie et une synergie avec les démarches existantes.

La DREAL AuRA soutient également le CEN Auvergne dans son animation de la feuille de route EEE AuRA, ayant une page dédiée sur le site de l'Observatoire Régional de la Biodiversité, ainsi que dans son travail sur la cartographie des structures de gestion des déchets. La DREAL AuRA souligne la gestion des déchets EEE comme un enjeu prioritaire.

Plusieurs besoins ont été identifiés pendant la journée lors des ateliers et échanges : actions de veille, animation de réseaux, partage de connaissances, compilation des techniques et de compétences...

Côté financements, plusieurs leviers ont été rappelés : les fonds d'urgence, les fonds de la Stratégie nationale pour la biodiversité (ex-fonds verts, en baisse, mais toujours mobilisables, en priorité pour les collectivités).

6 Liste des participants

Nom	Structure
Aird Adeline	CBN Massif central
Albert Arnaud	OFB
Autin Céline	EURO-TEC
Barbe Pauline	DDT42
Baviera Mickaël	SYMALIM
Bos Blanche	Association ASPAS
Bravo Charles	PNR de Camargue
Brochier Violaine	EDF Hydro Alpes
Brusson Romain	CNR
Chagneux Coralie	Fédération des CEN
Chambonnière Marie	Fédération des CEN
Chêne Fanny	CEN Isère
Clavel Bertille	Région AuRA
Cognet Clément	SMIRIL
Concina Noémie	CNR
Condeminas Lia	Syndicat Mixte Camargue Gardoise
Couët Aurélie	Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre
Dangoisse Gersende	Vensolair - CNR
Dupont Thomas	CNR
Etienney Arnaud	Métropole de Lyon
Eudes Isabelle	Agence de l'eau RMC
Faverot Pascal	CEN Rhône Alpes
Foch Thibaut	CC du Val de Drôme
Galivel Morgan	Fredon AuRA
Gelmini Benjamin	Fredon AuRA
Gonzales Priscilla	CNR
Grisot Clémence	Syndicat Mixte Camargue Gardoise
Lamure Mathieu	Métropole de Lyon
Latrille Julien	Métropole de Lyon
Le Boursicot Naomi	Fédération des CEN
Le Gall Mickaël	SR3A
Maffei Arnaud	EDF
Marchal Thomas	CEN Bourgogne
Marchand Théo	INRAE
Marcilly Léa	Oxalis
Marti Béatrice	Grand Avignon
Martinet Alain	Région AuRA
Merle Marie	EDF
Michaux Hélène	Agence de l'eau RMC
Moreno Stéphane	Valence Romans Agglo
Morgante Chrystel	CPIE Bugey Genévois
Morot-Sir Audrey	SGAR AURA
Oules Maxime	UFBRMC
Piquier Sandrine	EDF Hydro Ecrins Vercors
Prat-Mairet Yves	CEN Isère
Rabin Nicolas	CNR
Sabiac Pierre	AAPPMA La Gaule Berjallienne
Saccardi Céline	Graine & Pollen
Salmeron Frédéric	Fédération Française d'Aquariophilie
Sauze Pascal	DREAL AuRA
Segura Samuel	Agence de l'eau RMC
Solere Jérémie	Grand Port Maritime de Marseille
Turpin Louise	CBN Méditerranéen
Vandel Éléonore	Fédération des CEN
Varray Sylvie	Fédération des CEN
Zacher Nadia	3CM

Organisation



Cette journée a été organisée avec le soutien de l'Union européenne



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne

CONTACT

Marie CHAMBONNIÈRE, Fédération des Conservatoires d'espaces naturels – marie.chambonniere@reseau-cen.org

 <https://reseau-cen.org/fleuves-milieux-humides/pole-rhone-saone/fleuve-rhone/>